

Prévenir et améliorer les situations d'habitat indigne et dégradé



Dans le cadre de l'opération programmée
d'amélioration de l'habitat de la
Communauté de l'Agglomération Belfortaine

HABITAT DÉGRADÉ QUE FAIRE ?

Vous occupez un logement qui vous
semble vétuste ou ne pas être aux
normes ? Comment qualifier votre
logement et à qui vous adresser ?





Avant



Après

L'habitat dégradé c'est quoi ?

La notion d'habitat dégradé recouvre l'ensemble des situations d'habitat portant atteinte au droit au logement, à la santé et à la dignité humaine.

Cette notion concerne notamment les locaux et immeubles indécents, insalubres ou menaçant ruine.

Il existe sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération belfortaine des logements dégradés du parc privé, tantôt concentrés sur certaines zones bien identifiées, tantôt situés en habitat diffus et plus rural.

- ▶ Si vous connaissez ou si vous suspectez une situation d'habitat dégradé dans le parc privé, vous avez la possibilité de saisir, dans le cadre de l'OPAH, le comité technique habitat (CTH).
- ▶ Les signalements peuvent concerner à la fois des logements locatifs et ceux occupés par leur propriétaire.

Des questions ?

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine met à votre disposition un opérateur (adresse en dernière page). Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de ce programme.

Comment bénéficier de ce programme ?

► En envoyant un courrier ou une fiche de signalement à l'opérateur de l'OPAH, vous pourrez ainsi bénéficier :

- d'un **diagnostic technique et financier gratuit.**
- d'une **assistance au montage et au suivi des dossiers de demande de subvention et de prêt.**



Avant



Info pratique

Après



Ne commencez jamais les travaux avant d'avoir reçu les autorisations de financements.

Parce que lutter contre l'habitat dégradé nécessite un accompagnement professionnel et personnalisé.

Avec vous, nous élaborons un projet adapté à chaque situation :

- visite à domicile, réalisation d'un diagnostic de votre logement ;
- conseils techniques ;
- élaboration du programme de travaux ;
- recherche et estimation des financements ;
- constitution et dépôt des dossiers administratifs ;
- suivi du bon déroulement des travaux ;
- suivi du paiement des subventions.

L'habitat est un enjeu majeur de la politique de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

L'un de ses principaux outils, en partenariat notamment avec l'Anah et le Conseil général, est la mise en œuvre d'une OPAH. Ciblée sur quatre thématiques principales (travaux d'économie d'énergie, réhabilitation des logements dégradés, remise sur le marché de logements vacants et adaptation des logements au maintien à domicile), cette OPAH a trois objectifs :

- soutenir les propriétaires modestes pour l'amélioration de leur logement
- développer la performance énergétique des bâtiments afin de réduire le coût de la facture énergétique
- tendre vers une agglomération attractive et durable.

Mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le Pact Arim est gratuitement à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Etienne Butzbach,
Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine



PACT ARIM du Territoire de Belfort
9 Rue de la République - BP 70325 - 90006 Belfort Cedex
Tél. 03 84 90 47 60 - Fax. 03 84 90 47 69
Courriel : ccalchera@logilia.com
www.pact-habitat.org

Contactez
votre conseiller
avant tout démarrage
des travaux